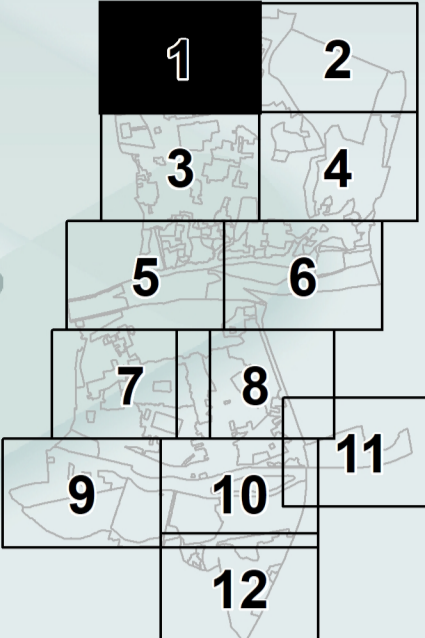


TOURS PLU

MODIFICATION N°3

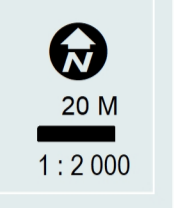
PLAN LOCAL D'URBANISME

3.4.2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE



Plan édité le 18/07/2024

Fichier : 37201_ajoutement_graphisme_2024_V03.mxd
 Plan approuvé le : 20 janvier 2020
 Modification N°1 approuvée le : 27 juin 2022
 Modification N°2 approuvée le : 17/03/2023
 Modification N°3 approuvée le : 12 mai 2024



atu.

TOURS Département d'Indre et Loire

- PROTECTION DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS**
 - Espace boisé classé (art. L.151-19)
 - Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
 - Élément paysager à protéger (art. L.151-19)
 - Plantation à réaliser au titre d'obligation paysagère (art. R.151-43 2° et 8°)
 - 01 Numéro d'arbre remarquable
 - A Type de protection des éléments paysagers
- PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**
 - Bâtiment ponctuel à protéger (art. L.151-19)
 - Ensemble bâti à protéger (art. L.151-19)
 - Séquence urbaine à protéger (art. L.151-19)
 - Bastion à conserver
 - Type de protection du patrimoine bâti
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
 - Liaison douce piéton ou cyclable à créer (tracé indicatif)
 - Alignement constructif ou reçu pour construction neuve (art. L.151-17 et L.151-18)
 - Voie de desserte à créer (tracé)
 - Espace public à créer
 - Emplacement réservé (art. L.151-41)
 - Servitude de localisation (art. L.151-41)
 - V01 Numéro d'emplacement réservé aux voies publiques
 - L01 Numéro d'emplacement réservé pour liaison douce
 - I01 Numéro d'emplacement réservé pour installation d'intérêt général
 - SL01 Numéro de servitude de localisation
- PÉRIMÈTRE INFORMATIF**
 - Périmètre
 - Secteur concerné par le risque d'inondation (PPIS)
 - Immeuble nu ou bâti (parcelle) protégé au titre des monuments historiques
 - Immeuble bâti ou partie d'immeuble bâti protégé au titre des monuments historiques

- TPOLOGIE DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER**
- A : Cœur d'îlot et espace paysager remarquable
 - B : Clôture et accompagnement végétal
 - C : Arbres d'alignement remarquable et groupement d'arbres

- TPOLOGIE DU PATRIMOINE BÂTI À PROTÉGER**
- a : Manoir, gentilhomme, château
 - b : Maison bourgeoise, maison de maître, hôtel particulier urbain
 - c : Villa
 - d : Maison de ville
 - e : Pavillon individuel, maison de plaisance et lotissement du XX^e siècle
 - f : Maison de bourg, maison de faubourg
 - g : Cité ouvrière, habitat ouvrier
 - h : Immeuble de rapport des XVIII^e et XIX^e siècles, petit collectif du début du XX^e siècle
 - i : Architecture rurale, ferme, logis et bâtiment agricole
 - j : Architecture religieuse et conventuelle
 - k : Équipement, bâtiment public (enseignement, santé, militaire)
 - l : Usine, atelier, entrepôt, commerce
 - m : Patrimoine d'accompagnement



OAP MARNE COLOMBIER

OAP LUXEMBOURG SAPAILLE

OAP SÈGURE BERNARD